

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 janvier 2008**

CP 08/01-15

**REFORME ET ALIENATION D'UN BIEN DEPARTEMENTAL**

---

Le service COGEMATS propose de réformer une console de mixage modèle 800 B, achetée d'occasion en 1995 et inventoriée sous le numéro 9965.

Ce bien estimé à 800 € n'est plus utilisé en raison de la fréquence des pannes et des réparations qu'il nécessite dans le cadre d'une activité professionnelle.

Une publicité a été faite sur le site Internet de notre collectivité pour en proposer la vente auprès des associations culturelles.

L'association Happy Culture, de Verdun-sur-Garonne, a fait connaître son intérêt pour acquérir ce bien.

Je vous propose de réformer ce bien et de l'aliéner à l'association Happy Culture au prix de 800 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la réforme d'une console de mixage utilisée par le service Cogemats, modèle 800 B ;

- Décide d'aliéner ce matériel à l'association « Happy Culture » de Verdun-sur-Garonne au prix de 800 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,